Trente-troisième Année. — N° 22 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 22 JANVIER 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à BRUXELLES, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 21 JANVIER 1888

PERQUISITIONS POUR RIRE

Henri Beyle a dit quelque part que tout homme et, un Français plus que tout autre, abhorrait d'être pris pour dupe. Il n'y paraît pas aujourd'hui, car le public semble mettre une extraordinaire complaisance à ne pas s'apercevoir combien on se moque de lui dans la conduite de l'affaire des décorations.

Quand finira-t-elle? Bien fin serait celui qui pourrait répondre à cette question. Il n'y a aucune raison pour qu'une solution intervienne demain plutôt qu'après-demain, ou dans huit jours, ou dans un mois, ou dans un an. C'est une situation provisoire, et l'on sait qu'en France il n'y a rien de stable que ce qui est provisoire. M. Wilson aura des cheveux blancs qu'il continuera encore à être appelé tous les jours dans le bureau du juge d'instruction. Il en a pris maintenant la douce habitude.

Vers trois heures, avec la régularité d'un employé d'administration, on voit son coupé se diriger de l'avenue d'Iéna vers le Palais-de-Justice. Les petits boutiquiers se sont habitués aussi à cette allée et venue journalière, et, dans le quartier, on règle les pendules sur la voiture de celui qui fut le premier gendre de France.

On dit : « Tiens! voilà Wilson qui passe, il est trois heures moins onze. » De son côté, le juge d'instruction s'est accoutumé à cette visite quotidienne. M. Wilson est un causeur charmant, il a des souvenirs du plus haut intérêt, et, pourvu qu'on ne lui parle pas de décorations, il sait trouver le mot pour rire. Mais comme il aime à changer d'interlocuteur, il fait révoquer de temps à autre son juge d'instruction. M. Vigneau passe, M. Atthalin passera, M. Wilson continuera à se promener tous les jours, de trois à cinq, entre l'hôtel Grévy et le Palais.

Il usera tour à tour tous les magistrats que l'on pourra nommer, et, lorsque, dans un avenir que nous voulons croire éloigné pour la gaîté des générations futures, M. Wilson aura vendu sa dernière décoration, on le regrettera comme une vieille habitude.

Pendant ce temps-là, le bon bourgeois de Paris, de Roubaix et autres lieux aura, chaque matin, lu dans son journal le récit de l'entrevue de la veille, et il se réjouira du zèle de la magistrature, de la constante attention avec laquelle on conduit une affaire sous la troisième république, de la noble indépendance de ces magistrats qui n'hésitent pas à frapper les coupables, où qu'ils se trouvent.

Et l'on se sera joué de la crédulité de ce bon peuple qui n'a de scepticisme que pour les vérités. On devrait pourtant s'apercevoir de la comédie attristante dont on nous donne le spectacle. Il y a trois mois que les scandales sont connus : depuis trois mois, la justice poursuit M. Wilson avec le ferme désir de ne pas lui être désagréable. Le seul juge d'instruction qui ait montré vis-à-vis de lui quelque vigueur a été promptement révoqué. De quoi se mêlait-il? A-t-on idée d'un pareil magistrat qui se croit obligé de connaître la vraie vérité! Maintenant on est tranquille. M. Atthalin a repris l'affaire en main et elle suit son petit train habituel.

De temps en temps, pour amuser la galerie, on invente un petit incident, on agit, mais après s'être assuré prudemment que cet acte ne peut avoir de conséquences fâcheuses pour M. Wilson, qu'on a surnommé le Benjamin de la magistrature.

La perquisition qui vient d'être opérée avenue d'Iéna est un de ces faits qui fourniront aux Offenbachs de l'avenir, matière à une réédition des carabiniers célèbres. Depuis longtemps, M. Wilson s'attendait à cette petite formalité, mais pour être bien certain qu'on ne trouverait rien chez lui qui puisse le compromettre, on l'a prévenu, sous prétexte d'éviter à son beau-père une commotion trop violente.

Toutes les dispositions étant prises, M. Atthalin a envoyé chercher un fiacre et, accompagné de son greffier et de M. Wilson, on est gaîment parti pour l'avenue d'Iéna.

M. Wilson a fait les honneurs de son *home*, et M. Atthalin y a constaté avec une surprise que nul Français n'aurait éprouvée, l'existence de 22,922 dossiers.

Il n'a pu retenir un cri d'admiration. Il n'y a pas, dans notre belle patrie, de ministère, de préfecture de police possédant une telle quantité de renseignements, si bien catalogués, étiquetés, classés ; si inédits... et compromettants.

Avec un bon sourire, M. Atthalin a demandé le dossier Legrand, le dossier Jacquot, le dossier Ratazzi. Avec le même bon sourire, M. Wilson les lui a passés et M. Atthalin a constaté qu'ils ne contenaient rien de compromettant pour son inculpé.

Le juge d'instruction a dû faire cette constatation sans étonnement. On peut même ajouter qu'il aurait éprouvé une stupéfaction pour laquelle aucune épithète n'est assez forte s'il y avait trouvé une pièce ainsi conçue : « Reçu de M. Legrand ou de M. Jacquot la somme de 60,000 fr. pour prix d'une décoration à lui fournie par moi Wilson. »

On sait bien que M. Atthalin est naïf, mais nul ne croit qu'il l'est assez pour avoir nourri l'espérance de recueillir des documents importants dans cette perquisition pour rire. Celles qu'il a faites chez MM. Legrand et Jacquot sont de la même nature. M. Legrand avait prévenu M. Vigneau que les papiers étaient en lieu sûr et c'était enfantin que d'aller dire à l'autre client de M. Wilson : « Es-tu décoré, Jacquet?... Et par qui? »

La vérité, c'est qu'on espère laisser l'opinion publique. On inventera encore, de temps à autre, une démarche judiciaire qui, naturellement, ne donnera pas de résultat, et, un beau jour, lorsque les esprits seront fatigués d'entendre appeler Atthalin le Juste et Wilson l'Inculpé, on déclarera tout doucement qu'il n'y a pas lieu de poursuivre, que M. Wilson est une grande victime et M. Atthalin un d'Aguesseau. On donnera peut-être au premier le portefeuille des finances ou le poste de chancelier de la Légion d'honneur, et le second aura de l'avancement.

Et le tour sera joué.

LE COMTE DE CHAMBORD
ET
M. DE FALLOUX

Le *Figaro* publie la lettre suivante :

« Paris, 20 janvier 1888.

» Monsieur le Rédacteur en chef,

» Vous avez inséré, ce matin, une lettre de MM. de Dreux-Brézé et de Cazenove de Pradines appréciant un article publié sous ma signature dans le numéro d'hier du *Figaro* et qualifiant « d'odieuse et de mensongère « une assertion de cet article relative à M. le comte de Chambord.

» Je comprends le sentiment généreux qui a porté ces deux serviteurs dévoués à défendre sa mémoire, mais je m'étonne qu'ils aient cru pouvoir adresser d'avance « le démenti le plus absolu » à un ouvrage qu'ils ne connaissaient pas, puisqu'il n'est mis en vente qu'aujourd'hui même et je regrette qu'ils n'aient pas eu la prudence de le lire avant de le contester.

Sans entrer à ce sujet dans aucune polémique, je dois à la mémoire de M. de Falloux comme à moi-même de maintenir fermement la vérité, en faisant remarquer que l'assertion, contre laquelle on proteste, ne ressort pas de simples jugements personnels à l'auteur, mais de documents et de correspondances dont l'authenticité est inattaquable.

» La question est trop importante et l'accusation trop grave pour que je ne réclame pas le droit d'opposer aux affirmations de MM. de Dreux-Brézé et de Cazenove de Pradines la réponse qui leur est faite par M. Berryer et par M. le comte de Chambord lui-même.

» Il s'agissait des instructions du Prince relatives à l'abstention. M. de Falloux s'était permis de lui en signaler les inconvénients en préconisant une attitude contraire. M. le comte de Chambord lui répond :

« Frohsdorf, 17 juin 1861.

« J'ai reçu, mon cher comte, la lettre que vous m'avez adressée, et je l'ai lue avec l'attention que j'accorde toujours à ce qui vient de vous. Dès l'apparition des décrets du 24 novembre dernier, je me suis grandement préoccupé du changement qu'ils pouvaient apporter dans la situation générale des choses. J'ai surtout examiné si quelques modifications à l'attitude des royalistes et à la ligne de conduite qu'ils ont suivie, depuis plusieurs années, ne devenaient point nécessaires.

» *Mon premier soin a été de consulter M. Berryer, comme j'ai l'habitude de le faire dans toutes les circonstances importantes.* Je lui ai fait connaître mes impressions premières en lui demandant de me transmettre ses appréciations. *Ce n'est qu'après avoir reçu plusieurs lettres de lui*, et après avoir pris l'avis d'un grand nombre de mes amis dans les diverses provinces, que je me suis fixé sur le langage que j'avais à tenir à ceux qui me demandaient des conseils. »

M. de Falloux adresse aussitôt à M. Berryer une copie de cette lettre, avec le billet suivant :

« Royat, près Clermont, juin 1861.

» Mon bon ami,

» Voici ce que je reçois à l'instant même, et je vous le transmets courrier par courrier...

» Veuillez me dire ce que vous me conseillez pour mon propre compte, ce que vous avez reçu pour le vôtre, et si vous jugez à propos de répondre directement sur l'assertion persévérante *qu'on n'a cessé depuis dix ans de prendre votre avis*, tandis que, depuis dix ans, il n'est pas une question qui n'ait été résolue ou contre votre sentiment ou avant de l'avoir connu. »

M. Berryer répond :

« Angerville, 1er juillet 1861.

» Mon bien bon ami,

» Je vous remercie de la communication que vous avez pris soin de me donner. *Il ne m'est rien venu de pareil; pas un mot ne m'a été transmis.* Cette lettre du 17 juin m'affige beaucoup... »

» Ainsi, pour résumer les choses en quelques mots, M. le comte de Chambord rejette les observations de M. de Falloux contre l'abstention en alléguant qu'il a consulté M. Berryer et qu'il ne s'est décidé qu'après avoir reçu plusieurs lettres de lui. M. de Falloux communique cette réponse à M. Berryer en lui demandant ce qu'elle a d'exact, et M. Berryer déclare avec affliction que *pas un mot* ne lui a été transmis à ce sujet de la part du prince.

« Voilà les faits et voilà les textes. Je n'ajoute rien, en laissant a vos lecteurs le soin d'apprécier et de conclure.

» Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. » PH. DE GRANDLIEU. »

* * *

Voici quelques extraits de l'article que M. Ph. de Grandlieu a publié jeudi, dans le *Figaro*, article qui a provoqué la réponse de MM. le marquis de Dreux-Brezé, et E. de Cazenove de Pradivès, que nous avons reproduite :

« Royaliste, Falloux l'a toujours été, pleinement; mais j'ajoute sans faiblesse comme sans réserve, c'est-à-dire faisant passer toujours la cause avant ceux qui la représentaient, l'intérêt de la monarchie avant la faveur du prince. Jamais il ne s'est abaissé à la courtisanerie, aimant mieux renoncer à toute ambition et à tout avenir personnel, que de trahir ce qui lui paraissait la vérité et le bien.

» En 1852, quand M. le comte de Chambord, par une fausse appréciation des circonstances, voulut imposer aux monarchistes l'abstention à tous les degrés, depuis le Conseil municipal jusqu'à la Chambre, l'ancien confident du prince combattit ces instructions funestes, qui tendaient à isoler le parti royaliste de la nation, en lui faisant abandonner la défense des grands intérêts sociaux et religieux, et il ne craignit pas alors de dire avec fermeté des instructions venues de Frohsdorf ce que les Cortès espagnoles avaient dit un jour d'un décret royal : « Reçu avec respect et non exécuté pour le service de Sa Majesté. »

. . . . . .

En dépit d'une dissidence aussi nettement accusée, toute relation ne fut pas rompue entre le comte de Chambord et son ancien conseiller; huit ans plus tard, en 1860, tous deux se rencontraient à Lucerne dans une entrevue qui gardait encore les apparences de la cordialité, et après un long entretien où le prince avait écouté sans aucun signe de mécontentement, le franc exposé des idés de son visiteur, il l'embrassait avec cette dernière parole : « Au revoir, en France! »

Ils ne se sont jamais revus.

. . . . . .

» Peu après, les décrets de novembre 1860 venaient modifier un peu la Constitution impériale en relevant la tribune et en restituant aux Chambres le droit d'adresse en réponse au discours de la Couronne. C'était une occasion pour le parti royaliste et se départir de la consigne malheureuse de 1852 et de rentrer dans la vie publique pour tâcher de reprendre quelque influence dans le pays. M. Berryer, M. de Falloux, tous les légitimistes notables en jugeant ainsi ; mais le comte de Chambord, persistant à rester abstentionniste, envoya partout les instructions les plus inflexibles.

» Sollicité d'*intervenir près du prince*, Falloux y consentit par devoir. et il adressa une copie de sa lettre à M. Berryer, en lui disant : « Puis je réfléchis, plus je suis convaincu que le suprême service à rendre à M. le comte de Chambord est d'opposer une invincible résistance aux illusions dont on l'a si longtemps bercé et avec lesquelles on entraîne a une attitude que vous avez si justement caractérisée en rappelant la politique de M. de Polignac. »

» Quant à la lettre au prince, dictée par la raison politique la plus irréfutable et la plus éloquente, il faudrait la citer tout entière; j'en veux au moins reproduire quelques lignes montrant avec quelle noblesse et quelle fierté le serviteur désintéressé cherchait à faire entendre la vérité méconnue :

» Je ne me cache, Monseigneur, lui disait-il, aucun des désavantages du devoir que j'accomplis en ce moment. Je sens profondément combien il est pénible d'ajouter, par ce qui peut avoir l'air d'un excès d'opiniâtreté, aux afflictions d'un exilé si cruel et si immérité. Je sais aussi quelle sévère comparaison on encourt quand on se pose en serviteur résistant, à côté de serviteurs constamment dociles. Je sais quel héroïsme d'empire sur lui-même il faut à un roi pour ne pas se dire : « Mes amis les plus prompts à me » suivre sont certainement les plus dévoués. » Non, Monseigneur, non, il ne sont pas plus dévoués; ils sont plus isolés, voilà tout. »

» Et il ajoutait : « Vos serviteurs, en dehors de quelques situations incontestées que tout le monde respecte, se divisent en deux catégories principales, ceux qui vous empruntent et ceux qui vous apportent. J'entends par ceux qui vous empruntent ceux qui ne tiennent que de l'investiture de votre bonne grâce leur importance ou leur autorité. J'entends par ceux qui vous apportent ceux qui font tourner au bénéfice de votre cause l'influence, la notoriété, la clientèle que leur ont conquises des services publics et populaires.

» Ceux qui vous empruntent trop, Monseigneur, finiront par vous appauvrir; ceux qui vous apportent ne peuvent que grossir ce qu'on appellerait dans la langue du siècle votre « capital politique. » Dans la question actuelle, ces deux catégories sont plus ostensiblement tranchées que jamais, et ce que l'on obtiendrait de vous, ce serait de vous montrer seul, à découvert, exclusivement entouré des uns, et absolument séparé des autres. »

» M. le comte de Chambord lui répliqua qu'il avait consulté M. Berryer, « comme il avait l'habitude de le faire dans toutes les circonstances importantes », et que ce n'était qu'après avoir reçu plusieurs lettres de lui à ce sujet qu'il s'était fixé sur la politique à suivre.

« Falloux transmit aussitôt la réponse à Berryer en lui demandant ce qu'elle avait d'exact, et le grand orateur fut obligé d'avouer que « pas un mot ne lui avait été adressé » et que tout avait été tranché aussi bien en dehors de lui que contre lui.

« Le besoin, le devoir actuel, ajoutait Berryer, est de ne pas méconnaître les changements survenus; l'intérêt immense de notre cause est de ne pas donner droit de dire que ses défenseurs sont indifférents à la solution des grandes questions sociales. »

» Et l'illustre orateur suppliait son ami, avec lequel il était *en complet accord*, d'adresser à Frohsdorf une nouvelle et pressante adjuration. — La démarche n'était guère tentante et le résultat guère douteux. Cependant Falloux s'exécute, et il faut lire, dans le tome second des *Mémoires*, cette lettre formidable œuvre lumineuse d'homme d'Etat supérieur, qui accule le prince au pied d'une politique aussi néfaste qu'insoutenable, et qui fait parler au bon sens une éloquence si hardie et si irrésistible que, cette fois, le comte de Chambord garda le silence. »

L'agent Kuehn

Un de nos confrères du soir annonçait, hier, en dernière heure, que le commissaire spécial de la police des chemins de fer, à Igney-Avricourt, nommé Kuehn, ne serait pas Français.

D'après notre confrère, M. Kuehn, prévenu par le commandant de recrutement de Nancy d'avoir à accomplir une période d'instruction de treize jours, aurait répondu qu'il ne devait aucun service militaire en France, qu'il avait bien opté, il est vrai, mais que son option n'était pas valable, et qu'il se considérait comme Allemand.

Une enquête pratiquée aussitôt démontra que M. Kuehn avait dit la vérité ; aussi le releva-t-on immédiatement de ses fonctions.

Notre confrère ajoutait que cette affaire causait une certaine émotion sur la frontière.

Etant donnée l'importance des fonctions d'un commissaire spécial de la police des chemins de fer à la frontière, le *Gaulois* a tenu à se renseigner exactement sur cet incident.

Une personne des plus autorisées lui a donné, à cet égard, des renseignements excessivement précis :

— C'est une vieille histoire, nous a dit tout d'abord notre interlocuteur.

» Kuehn ou Kuhn n'a jamais été commissaire spécial à Avricourt : ce poste est occupé actuellement par M. Fischer, ancien commissaire adjoint à la gare de l'Est, chargé de surveiller les expériences de mélinite aux environs de Saint-Quentin, l'an dernier.

» M. Fischer a été nommé à Avricourt quelque temps après, et son prédécesseur fut envoyé à Lyon pour remplacer M. Rissler, qui allait à Pagny-sur-Moselle remplacer M. Schœnebelé.

» Kuehn n'était que simple inspecteur spécial, et occupa fort peu de temps ces fonctions, car il fut mis en disponibilité, il y a dix-huit mois environ, c'est-à-dire moins de six mois après son entrée en fonctions, et voici pour quelles raisons : Lorsque Kuehn, qui est de Strasbourg, fit sa demande à l'administration, il produisit à l'appui ses états de service militaire, établis par le ministère de la guerre, et attestant qu'il avait servi dans l'armée française ; il y ajouta un certificat d'option dans sa ville natale, c'est-à-dire à Strasbourg, en date du 13 mars 1872.

» Au bout de quelque temps, sa demande aboutit, et il fut envoyé comme inspecteur à Ygnuy-Avricourt.

» De par la nature de leurs fonctions, nos agents sont classés dans l'indisponibilité de l'armée; mais comme un agent nouvellement entré dans notre administration peut, pour des raisons multiples, ne pas convenir aux fonctions qui lui sont dévolus, ce n'est généralement qu'après une sorte de stage que nous le faisons inscrire sur les contrôles de l'indisponibilité par l'administration de la guerre.

» Ceux de nos agents qui sont appelés à servir dans la réserve de l'armée active ou dans l'armée territoriale, envoient alors leurs livrets militaires à la direction de la Sûreté générale, qui les remet au ministère de la guerre, où on fait la mutation nécessaire ; ces livrets sont ensuite renvoyés à leurs propriétaires.

» Or, jamais on ne put obtenir le livret militaire de Kuehn ; aussi, après environ trois mois de réclamations inutiles, l'a-t-on mis en disponibilité.

» — Et après ?

— Après, rien ; on a pensé, à la Sureté générale, que ce Kuehn, qui était un homme paraissant avoir certaines ressources personnelles, s'était trouvé froissé de ce que son livret lui était réclamé avec une telle insistance, et on ne s'est plus occupé de lui ; il a quitté Igne-y-Avricourt et un autre a pris place.

— Mais l'opinion de Kuehn n'était peut-être pas valable ; car vous n'ignorez certainement pas, dis-je à mon interlocuteur, que beaucoup d'Alsaciens-Lorrains après avoir opté, ont fait leur service militaire en France et qu'ensuite, retournés chez eux, les Allemands les ont repincés, sous prétexte qu'ils n'acceptaient pas leur opinion, et ont incorporé dans leurs régiments des hommes qui avaient fait leur temps de service en France.

— Parfaitement, mais, du moment que nous reconnaissions bonne l'option de M. Kuehn, nous n'avions pas à nous préoccuper de savoir s'il en était de même chez les Allemands.

— Et sait-on ce que Kuehn est devenu depuis qu'il a quitté le service de la Sûreté générale?

— Nullement. Il a accepté sans récrimination la mesure prise à son égard, et il disparut quelques jours après.

Le *Figaro* ajoute :

« Notre interlocuteur nous permettra de ne pas partager l'indifférence du service de la Sûreté générale au point de vue de ses agents employés sur la frontière.

» La mise en disponibilité d'un fonctionnaire, quelque minime que soit sa fonction, est une punition grave.

» Ou le fait, par Kuehn, de refuser de remettre son livret à ses chefs était insignifiant, et alors il n'y avait pas lieu de lui infliger une pareille disgrâce ; ou ce fait, par lui-même, avait une telle importance qu'on ne devait pas, une fois Kuehn mis en disponibilité, le laisser s'éloigner sans plus s'occuper de ses faits et gestes.

» Les papiers militaires et le certificat d'option pouvaient être faux : ce sont des pièces plus faciles à falsifier qu'un livret militaire, pièces grâce auxquelles Kuehn a pu pendant six mois, renseigner les Allemands en toute sincérité, sur les allées et venues à la frontiere.

» Nous n'insisterons pas davantage. »

M. AUGUSTE NICOLAS

Que d'hommes convertis par les *Etudes philosophiques sur le christianisme!* Leur auteur, M. Auguste Nicolas, vient de s'éteindre à l'âge de 81 ans. Il a constamment combattu pour l'Eglise et sa mort cause une grande douleur aux catholiques. Ses travaux indiquaient plutôt un prêtre qu'un laïque tant ils étaient animés du souffle apostolique et de la charité chrétienne.

Le titre des *Etudes* et la pensée qu'elles étaient l'œuvre d'un avocat les faisaient accueillir par les indifférents et même par les ennemis de l'Eglise. Il faut qu'il soit bien convaincu, disaient-ils, pour parler ainsi, car on ne peut pas dire de lui qu'il fait son *métier*. Pauvres gens, ils croient que l'apôtre peut parler sans conviction et s'abaisser à ne faire qu'un *métier*.

Quoi qu'il en soit, ils ne se méfient pas d'un laïque, ils prenaient l'ouvrage avec reconnaissance et étaient bientôt entraînés par la logique de l'auteur et convaincus par la démonstration simple et solide des vérités de notre sainte religion. Leur esprit éclairé de lumières inattendues commençait par trouver le catholicisme raisonnable et ne tardait pas à convertir le cœur et à déterminer la volonté à la pratique des devoirs chrétiens.

Les *Etudes philosophiques sur le Christianisme* ont été un des grands succès de notre époque. Elles sont aujourd'hui à leur vingt-huitième édition.

Jusqu'à sa mort, le vaillant avocat n'a cessé de combattre pour l'Eglise. Ses *Etudes* ont été suivies de *l'Art de croire*, de la *Divinité de Jésus-Christ*, du *Protestantisme et de toutes les hérésies dans leurs rapports avec le socialisme*, de la *Révolution et l'Ordre chrétien*, de *l'Etat sans Dieu*, de *Rome* et de la *Papauté* !

Ses travaux ne l'ont pas empêché de remplir ses devoirs de magistrat et d'homme du monde. Chef de division au ministère des cultes en 1849, juge au tribunal de la Seine, conseiller à la cour de Paris, il laisse dans la magistrature un nom justement honoré.

REVUE DE LA PRESSE

L'ouverture de la discussion du budget a été fixée à lundi, sauf renvoi dans le cas où le nouveau rapport de M. Yves Guyot ne serait pas distribué aujourd'hui.

La *République Française* dit :

« Ce nouveau rapport modifie, en effet, le premier d'une façon assez importante, pour qu'il soit nécessaire d'en prendre connaissance avant d'entamer le débat.

» Quoi qu'il en soit, que le débat commence lundi ou mardi, chacun comprend la gravité de la situation faite au pays.

» Nous touchons à la fin de janvier ; on propose à la Chambre un système budgétaire, qui supprime plus de 150 millions de recettes certaines, pour les remplacer par des recettes problématiques, reposant sur des modifications législatives les plus complexes, les plus délicates.

» Quelqu'un peut-il croire sérieusement que, si l'on s'engage dans la discussion détaillée, article par article, du projet de la commission, la Chambre et le Sénat auront terminé, avant le 31 mars, le vote de la loi des finances?

» Et si ce vote n'est pas terminé; si on est acculé aux nouveaux douzièmes provisoires, sous prétexte qu'on a voulu « réformer » les impôts, en mettant, en réalité, en péril, le crédit même, les finances publiques de la nation, croit-on qu'on aura servi utilement les intérêts de la France et de la République ? »

On parle beaucoup du décret qui modifie complètement les conditions de recrutement de l'Ecole forestière. Les *Débats* écrivent à ce propos :

« Nous avons un ministre de l'agriculture expéditif. Il n'était pas au pouvoir depuis quatre semaines, que déjà il bouleversait d'un trait de plume, l'organisation d'une des grandes Ecoles de l'Etat. Son décret et son arrêté du 10 janvier modifient de fond en comble les conditions de recrutement de l'Ecole forestière. Un concours sérieux, difficile ouvrait la porte de cet établissement. Le concours est supprimé. On pouvait s'y préparer sur tous les points de la France. Désormais, pour aller à Nancy, il faudra avoir fait d'abord, à Paris, un séjour de deux ans. Les élèves de l'école, sauf deux boursiers, payaient leurs frais d'études. A l'avenir, il n'y aura presque plus que des boursiers. Toutes ces réformes ont été bâclées en quelques jours.

» Nous aurons à revenir en détail sur toutes ces tentatives, dont l'objet n'est que trop clair et le résultat trop certain. Il faut regretter que le Sénat, auquel l'une d'entre elles était déférée avant hier, n'ait pas eu assez de clairvoyance pour en comprendre le sens, ou assez d'énergie pour en conjurer les effets. »

L'incident d'Avricourt est fort commenté. L'*Intransigeant* dit :

« Puisque les ferrystes sont, en réalité, les maîtres de la République, puisque le général Logerot est obligé de se soumettre ou de se démettre, il est certain que les autres frontières ne sont pas mieux gardées que ne l'était celle d'Avricourt, et que si on réclamait de nos fonctionnaires des certificats d'identité, on en apprendrait encore de belles. C'est sur la recommandation des financiers

BOURSE DE PARIS

du samedi 21 janvier

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 20	3 0/0	81 25	81 25	81 10
84 62	3 0/0 amortissable	...	84 72	84 35
107 75	4 1/2 1883	107 75	107 80	107 87
58 21/32	3 0/0 Portugais	58 5/8	...	58 5/8
94 15	Italien 5 0/0	94 25	94 27	94 37
67 1/8	Extérieure 4 0/0	67 3/16	...	66 3/16
77 7/8	Hongrois 4 0/0	77 7/8	...	75 1/8
373 75	Egypte 6 0/0	373 75	373 12	373 75
14 02	Turc 4 0/0	14 02	14 02	14 10
510 ..	Obligations du Trésor.	...	...	506 ..
100 80	Russe 1870 5 0/0	...	...	100 85
523 ..	Bons de liquidation 3 0/0	...	...	527 50
	Sociétés de Crédit			
4030 ..	Banque de France	4040 ..	4040 ..	4030 ..
450 ..	Banque d'Escompte	...	...	451 25
753 75	B. Paris et d. Pays-Bas	760 ..	...	757 50
336 .	Banque Parisienne	...	...	337 25
1380 ..	Crédit Foncier	1380 ..	1380 ..	1383 75
..	Crédit Mobilier	...	...	...
576 25	Crédit Lyonnais	576 25	...	577 50
452 50	Société générale	...	...	453 ..
430 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	...	...	...
505 ..	Banque Ottomane	505 ..	...	505 ..
...	Créd. Mobilier Espagn.	...	...	...
	Chem. de f. Franc.			
1523 75	Nord ... act.	...	...	1522 50
1250 ..	Paris-Lyon-Médit. »	...	1250 ..	1251 25
780	Est »	...	...	785 ..
887 ..	Ouest »	...	...	890 ..
1325 ..	Orléans »	...	...	1330 ..
1150 ..	Midi »	...	...	1155 ..
	Sociétés diverses			
2070 ..	Suez	2077 50	2076 ..	2080 ..
1390 ..	Gaz Parisien	1392 50	...	1392 ..
690 ..	Voitures	...	...	690 ..
1130 ..	Omnibus	...	...	1135 ..
514 ..	Rio-Tinto	519 ..	...	520 ..
283 75	Panama	275 ..	...	276 25
	Obligat. Foncières			
525 ..	Foncières 500 4 0/0	...	...	526 25
...	» 10e 4 0/0	...	...	118 75
531 ..	» 500 f. 3 0/0	...	...	590 ..
519 50	» 4 0/0 1863	...	...	518 ..
486 75	» commun. 3%	...	...	486 50
381 75	» 1877 3 0/0	...	...	381 50
453 ..	» com. 1879 3 %	...	...	453 ..
...	» 1879 3 0/0	...	...	480 50
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
405 50	Nord	...	...	407 ..
398 .	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	...	...	397 50
387 50	Est 3 0/0	...	...	387 50
395 25	Ouest 3 0/0	...	...	396 ..
399 ..	Orléans	...	...	400 ..
396 ..	Midi 3 0/0	...	...	396 50
...	Nord-Est	...	...	...
...	Bône-Guelma	...	...	...
	Chem. de f. Etrang.			
...	Autrichiens	...	...	...
...	Lombards	...	...	...
256 25	Saragosse	256 25	...	256 25
	Obligat. des Villes			
536 ..	Paris 1855-1860	...	...	536 ..
523 75	— 1865	...	...	525 ..
411 75	— 1869	...	...	410 50
397 ..	— 1871	...	...	397 50
522 25	— 1875	...	...	523 ..
521 75	— 1876	...	...	520 ..
390 ..	Marseille	...	...	390 ..
...	Bordeaux	...	...	104 ..
97 50	Lyon	...	...	97 50
110 ..	Lille	...	...	110 ..
49 ..	Roubaix-Tourcoing	...	...	48 ..
	Obligations div.			
310 ..	Départem. de la Seine	...	...	310 ..
...	Gaz de Paris	...	...	...
...	Suez	...	...	...
...	Ob. fonc. Russie (4s, 5s)	...	...	...

BOURSE DE LILLE

du samedi 21 janvier

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	... ..	110 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	101 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	506 ..	505 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	... ..	512 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	318 ..
Armentières 1855	... ..	475 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	75 ..	[illegible]
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	109 50
Département du Nord	105 25	105 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie ...	... ..	632 50
— » » act. nouv.	... ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	140 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	262 50
Caisse Platel et Cie	... ..	360 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1.000 fr.	... ..	1030 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	512 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1[illegible]0 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	3[illegible]0 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arrasa. us. Grassin, 500, t. p.	... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3255 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	462 ..
Union Limière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	... ..	440 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 21 Janvier 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 25 -1.	3 0/0 nouveau	81 40 -1.
81 20 1.	3 0/0 ancien	81 50 -1.
84 50 -1.	3 0/0 amortissable	84 90 -1.
107 72 1/2	4 1/2 0/0 1883	107 95 -1.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'incident de Florence et l'opinion à Berlin

Berlin, 21 janvier. — On continue à se réjouir ici de l'affaire de Florence.

On exprime l'espoir que, cet incident se greffant sur la vieille affaire de Tunisie, il sera possible, surtout si les difficultés douanières actuelles ne s'aplanissent pas, de créer en Italie un courant gallophobe auquel toute une partie du pays a résisté jusqu'à présent.

A Cherbourg

On mande de Cherbourg au *Petit Journal* :

« Des instructions tenues secrètes sont parvenues du *ministère de la marine à la préfecture maritime* pour que des dispositions soient prises en cas d'aggravation de l'incident franco-italien.

» Ordre a été aussi donné d'activer l'armement de la division du Nord et d'armer immédiatement, et sans compter avec les crédits, la *Victorieuse* et le *La Galissonnière*, deux de nos cuirassés en réserve.

» Enfin on va s'occuper activement de